

ASSEMBLÉE NATIONALE6 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 507

présenté par

M. Pauget, M. Taite, M. Forissier, Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes) et Mme Tabarot

ARTICLE 1ER A

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.